

Procédure d'appel et de déclenchement d'intervention

Exclusivement réservée aux collectivités locales conventionnées et aux services donneurs d'ordres habilités par l'État.
> Gendarmerie, Police, pompiers, élus, DDCSPP...



Comment fonctionnent nos services ?

- 1**  Divagation des animaux sur la voie publique.
 - Errants, dangereux ou blessés
 - Ramassage des animaux décédés (n'excédant pas 40Kg.)
- 2**  Les services habilités par la mairie contactent nos services directement.
- 3**  L'appel est enregistré par nos équipes qui déclenchent l'intervention.

Nous contacter

 **Centre animalier de Souzy-la-Briche**
2, RD 132, Les Emondants
91580 - Souzy-la-Briche
souzylabriche@sacpa.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi au vendredi : 9h - 17h30
Samedi : 9h - 13h



Durant les horaires d'ouverture :
▪ 01 69 92 08 53
En dehors des horaires d'ouverture :
▪ 06 30 27 57 49
> Numéro d'astreinte confidentiel

Informations nécessaires à l'intervention

!

- Nom
- Fonction
- Numéro de téléphone
- Adresse du lieu de l'intervention
- Type et nombre d'animaux à prendre en charge



Le technicien est déjà en ligne ?
Merci de laisser vos coordonnées
téléphoniques ainsi que votre nom
dans votre message.

VigiPets.fr

Animal perdu, trouvé ?
Déclarez-le sur VigiPets.fr

1 animal est perdu toutes les 10 minutes...
Ayons tous ensemble le réflexe VigiPets !



 @VigiPets